

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Scorpion : Sogara, véritable p...

L'ANCIEN directeur de cabinet du chef de l'État, Brice Laccruche Alihanga, est parvenu à mettre en place un réseau et une stratégie de siphonnage des caisses de l'unique raffinerie du Gabon, entre 2018 et 2019. Sur ces deux années, les relevés bancaires du compte Orabank de la Société gabonaise de raffinage feraient état de plus de 43 virements non identifiés d'une valeur globale de 60 milliards 721 millions 835 mille 816 FCFA.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

DE la Société gabonaise de raffinage (Sogara), l'on a entendu souvent parler, ces deux dernières années, "d'essoufflement" dû, entre autres, à de sérieux problèmes financiers. L'on peut comprendre, aujourd'hui, l'une des raisons de cette situation.

En effet, selon une enquête des services compétents, et à l'instar de la Gabon oil company (GOC) où l'on fait état de détournements à grande échelle de milliards de francs, l'ancêtre de la Société équatoriale de raffinage n'a pas été épargnée, durant cette période, par les malversations financières commises par ce que la justice appelle "détournement d'argent public en bande organisée".

Tout laisse croire que le seul objectif de leurs auteurs était de s'enrichir au plus vite, aux dépens de l'intérêt du pays. C'est du reste ce que confirme l'enquête sus-évoquée, laquelle parle d'une intelligence qui a été mise en œuvre à la Sogara pour générer des mécanismes de détournement et de rétrocommissions censés garantir à ce réseau dénommé "La Communauté", une sécurité financière durant plusieurs années.

Tout aurait débuté en novembre 2017, avec la nomination de Noël Mboumba comme directeur général de la Sogara. Malgré une conjoncture économique terne et pénalisante pour l'unique raffinerie du Gabon, un mécanisme de détournement sera mis en place, afin de décaisser illicitement plus de 7 milliards de FCFA des comptes de l'entreprise. La somme ainsi détournée: 15 milliards de FCFA, selon d'autres sources bien informées

L'enquête révèle aussi que le procédé utilisé était de facturer des prestations inexistantes à une société de la place et, ain-

si, recouper les fonds virés sur le compte de cette entreprise. L'argent devait, par la suite, être réparti entre les membres de "La Communauté".

Ce qui fait que, le 21 novembre 2018, un montant de 4 milliards 995 millions 471 mille 242 FCFA aurait été viré du compte Orabank de la Sogara vers le compte de la société Gabon chemical company, domicilié dans la même banque. Le 26 décembre 2018, une somme de 2 milliards 140 millions 916 mille 246 FCFA aurait emprunté aussi le même chemin. Soit un montant total de 7 milliards 136 millions 396 mille 388 FCFA en un mois.

Ces virements effectués sous la supervision de Noël Mboumba, alors directeur général de la Sogara, ne l'étaient en contrepartie d'aucune prestation réalisée par la société Gabon chemical company dont le compte bancaire à Orabank aurait été, au préalable, réquisitionné par M. Mboumba et son groupe pour ce projet de détournement.

Toujours en cours, l'enquête permet, à ce stade, de comprendre qu'une fois positionné sur ce compte bancaire, l'argent décaissé en espèces devrait suivre une clé de redistribution.

Ainsi, Brice Laccruche Alihanga, qui serait le cerveau de l'affaire, devait-il bénéficier de 30% des fonds détournés, soit 2 milliards 140 millions 918 mille 916 FCFA. 30% devraient revenir à l'équipe de la Sogara (Noël Mboumba, Billy Bendo et Serge Ngassita), soit 2 milliards 140 millions 918 mille 916 FCFA aussi.

De son côté, Gérard Fanou, le bras droit de l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État, devait empocher les 20% du montant (1 milliard 427 millions 279 mille 278 FCFA). Le reste revenant à d'autres complices.

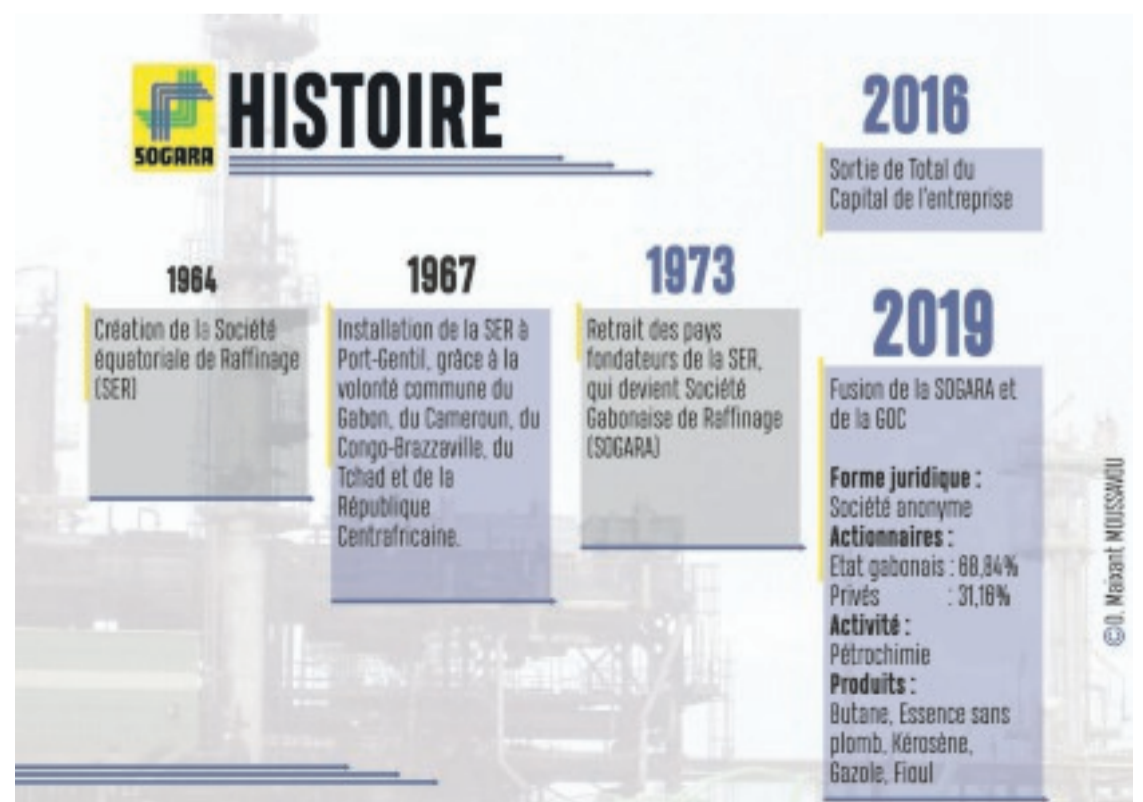
Sur la période 2018-2019, selon l'enquête, les relevés bancaires du compte Orabank de la Sogara feraient état de plus de 43

virements non identifiés, d'une valeur totale de 60 milliards 721 millions 835 mille 816 FCFA. Une somme qui amène à se demander si ce mécanisme de détournement d'argent public n'a pas servi plus d'une fois à engraisser les membres de "La Communauté", principalement Brice Laccruche Alihanga dont on sait qu'il avait déjà eu des ennuis judiciaires pour des faits similaires, lorsqu'il était à BGFI. À son terme, l'enquête devrait davantage éclairer l'opinion sur la gravité des détournements imputables aux personnes soupçonnées. D'autant que, à ce stade, elle ne semble révéler qu'une infime partie de la stratégie de siphonnage régulier des caisses publiques. Une stratégie dans laquelle se seraient fourvoyées plusieurs personnes ayant la responsabilité des charges publiques. Quel était l'objectif de Brice Laccruche Alihanga et ses complices dans cette quête effrénée d'un enrichissement rapide, au point de vouloir laisser, exsangues, les caisses de l'État déjà durement éprouvées ? Seul l'avenir nous le dira.



Conception : D. Maixant MOUSSAVOU

Les caisses de la Sogara auraient été sérieusement siphonnées entre



Compte à fric du système BLA ?

Ces "alvéoles" appelées rétrocommissions



Photo: DR/L'Union



E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

L'UNE des "alvéoles" dont se servaient les prédateurs pour puiser allègrement dans les ressources de la Sogara consistait en un système de paiement de rétrocommissions bien élaboré. Des "trous" béants bien opérés qui laissaient passer par deux strates des fonds importants : un contrat de gasoil avec la société Augusta Energy et un autre d'enlèvement de RAT (lire ci-dessous) assorti d'un avenant relatif.

À ce niveau, les révélations des investigations donnent le tournis. Des rétrocommissions astronomiques, au regard des montants siphonnés. Près de 2 milliards 348 millions de FCFA pour le premier contrat, et 2 milliards 935 millions de FCFA pour le contrat d'enlèvement de RAT.

À la manœuvre, Brice Laccruche Alihanga dont les instructions exigeaient le transfert des fonds soutirés par ce biais dans les différents comptes bancaires en Ile Maurice, et créés d'ailleurs par le frère de ce dernier, Grégory Laccruche Alihanga. Des instructions que devaient suivre à la lettre les responsables de la Sogara pour que le paiement de ces rétrocommissions ne souffre de la moindre entrave dans son exécution. Ce subterfuge a fini par être éventé grâce aux enquêtes menées, qui ont permis de parvenir à déceler l'astucieux manège. Sans que l'on sache si d'autres méthodes de distraction de fonds ont été utilisées, la seule voie des rétrocommissions a occasionné à la Sogara une perte de plus de 5 milliards de FCFA pour les deux seuls contrats disséqués. Sans doute l'avenir nous réserve-t-il d'autres surprises...

2018 et 2019.

Quid des versements issus des contrats conclus avec Augusta Energy ?

G.R.M
Libreville/Gabon

L'A société Augusta Energy est spécialisée dans le trading pétrolier. En décembre 2017, donc un mois après la nomination de Noël Mboumba comme directeur général de la Sogara, Augusta Energy avait obtenu l'exclusivité du contrat d'enlèvement du RAT (Résidu atmosphérique) de Rabi de la raffinerie pour 5 ans. Le RAT est le produit restant après la distillation du pétrole brut. Il est

très utilisé dans les raffineries américaines comme fuel.

L'une des clauses de ce contrat était le préfinancement des opérations d'enlèvement de RAT par Augusta Energy pour un montant de 250 millions d'euros (près de 164 milliards de FCFA) à effectuer en plusieurs tranches. En date du 2 octobre 2019, ce préfinancement aurait été totalement effectué auprès de la Sogara, selon cette entreprise de trading pétrolier.

Mais l'examen des comptes de Sogara (Orabank, BGFI-

Bank, Citi Bank) révélerait que le montant versé à cette société Augusta sur la période 2018-2019 avoisinerait les 50 milliards de FCFA. Quelle destination a alors pris le reliquat ?

Par ailleurs, le 13 juin 2019, il y a cette fusion de la GOC et de la Sogara, décidée en Conseil des ministres. Christian Patrichi Tanasa Mbadin-ga est alors nommé administrateur-directeur général de la nouvelle entité. Le jeu est désormais en place.

Le 2 octobre 2019, un avenant

au contrat initial d'achat du RAT dénommé "Accord de prépaiement 2019" est signé, encore une fois, par Noël Mboumba (devenu ministre des Hydrocarbures) pour un montant total de 158 millions 944 mille 766 dollars (près de 90 milliards de francs CFA), à payer au plus tôt le 1er février 2020 et au plus tard le 30 avril de la même année. Cette somme devait être virée sur le compte Orabank de la Sogara, déjà utilisé pour les détournements évoqués par ailleurs.



Photo: DR

